

Rapport d'information de la commission du génie civil et des équipements du 29 novembre 2023

Rapporteur d'information : Gilles-Olivier BRON

BOUCLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS :

- **DA 172 - 16.11 CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ANIMALIER AU CHEMIN DE-SALES**
- **DA 326 - 18.06 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 75'000.00 POUR LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX SOUS LA ROUTE DE PENEY**

DA 172 – 16.11 « Crédit pour l'aménagement d'un parc animalier au chemin De-Sales »

Crédit voté :	CHF 780'000.00
Dépenses engagées :	CHF 779'942.94
Disponible :	CHF 57.06

Les dépenses ont principalement consisté en :

- construction des bâtiments
- maçonnerie et revêtements
- terrassement et canalisations
- installations sanitaires et électriques
- toitures végétalisées
- travaux paysagers
- frais d'autorisation de construire
- honoraires d'architecte paysagiste
- honoraires de géomètre.

Après cette présentation des chiffres, M. PASQUIER, Chef du service de l'environnement urbain (SEU), fait un bref historique de ce projet de 2016, voté par le Conseil municipal en février 2017. Vu la construction du futur quartier de l'Étang et le réaménagement du parc des Tritons, il s'est avéré nécessaire de déplacer les animaux qui y étaient hébergés. Or, il s'agissait pour la plupart d'espèces menacées et préservées à ce titre par la Fondation Pro Specie Rara (PSR). Le parc de l'Esplanade est rapidement apparu comme une solution pour recevoir les installations nécessaires, vu son emplacement et son accès facile pour tous les visiteurs. Cela a été l'occasion d'accueillir de nouveaux animaux, dont 7 moutons « Roux du Valais » (1 mâle et 6 femelles), des lapins renards, des poules et des canards. Concernant le nombre d'ovins, il est prévu d'en augmenter le nombre (le projet initial prévoyait un total de 16 moutons de diverses espèces suisses). Le premier bâtiment, à l'entrée du parc, regroupe les toilettes, un bureau et un local technique. La deuxième bâtisse se compose d'une salle de soins, de la grange et d'un espace couvert, qui permettent d'abriter les moutons et les lapins. Les deux derniers bâtiments accueillent les poules et les canards de Poméranie. L'ensemble des constructions est réalisé de manière à garantir un accès aux personnes à mobilité réduite.

La DA 172 - 16.11 ayant été validée par le Conseil d'État avec des remarques, ce qui est peu habituel, un commissaire (PLR) demande ce qui a été mis en œuvre par la Commune pour répondre aux exigences du Département : respect des conditions techniques pour la détention de moutons et engagement d'une personne au bénéfice d'un diplôme de gardien d'animaux (OPAn, art. 31, al. 4) ; préservation de l'azuré des coronilles ; ... Il demande aussi ce qu'il en est des éventuelles nuisances sonores sur les voisins. M. BUSCHBECK, Maire, répond qu'il a été décidé de mettre « en quarantaine » les coqs, responsables desdites nuisances. Quant à l'engagement d'un gardien d'animaux, cela a été le cas ; d'autres employés du service ont aussi suivi une formation spécifique. Concernant l'azuré des coronilles, ce papillon est en effet attesté dans le Bois de la Grille tout proche.

Un commissaire (SOC) demande quelle est la fréquentation du parc et quelles sont les activités qui sont proposées. Réponse lui est faite qu'il n'y a pas de telles statistiques, s'agissant d'un parc public (fermé de nuit pour préserver la tranquillité des animaux). M. PASQUIER informe que des mesures pédagogiques sont mises en place en collaboration avec les écoles ; des panneaux didactiques présentent chaque espèce présente dans le parc.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) demande des précisions sur les coûts de fonctionnement. Ni le Maire ni le chef de service n'ayant les chiffres précis, ils reviendront ultérieurement avec la réponse.

Un commissaire (ALTERNATIVE) souhaite des précisions sur les espaces verts que les moutons ont entretenus. M. PASQUIER répond qu'en 2023, ils ont pâturé au Centre d'entretien de la Ville de Vernier et au parc de Poussy, et qu'il est prévu de les mener au Lignon et à Châtelaine début 2024. Concernant le parc des Montagnais, mis à la disposition d'un troupeau de moutons d'un particulier, M. PASQUIER confirme que les moutons de la Commune pourront également y aller, comme dans d'autres parcs de la Commune, à l'avenir.

* * * *

DA 326 – 18.06 « Crédit d'étude de CHF 75'000.00 pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux sous la route de Peney »

Crédit voté :	CHF	75'000.00
Dépenses engagées :	CHF	74'454.54
Disponible :	CHF	545.46

M. DUMONT, Ingénieur civil – chef de projets au service de l'aménagement, présente ce bouclage de crédit d'étude, annonçant que le bouclage du crédit de réalisation sera présenté ultérieurement à la commission. Les dépenses en ingénierie sont relativement similaires à celles prévues, seul le poste « Inspections caméra » dépassant les prévisions. C'est dû au fait que le périmètre d'inspection a été augmenté en cours d'étude, pour s'étendre sous la route de Peney entre le chemin de Mouille-Galand et le chemin du Progrès.

Un commissaire (VERT.E.S) demande la raison de l'augmentation du périmètre. M. DUMONT indique que le périmètre initial de la DA 326 – 18.06 concernait uniquement la route de Peney, entre le passage sous-voies et le carrefour entre la rue du Village et la route de Peney. Pour la réalisation, le chemin de Mouille-Galand y a été intégré, ainsi qu'une prolongation jusqu'au chemin du Progrès, le Canton réalisant simultanément des travaux de pose de phonoabsorbant sur ce secteur.

Un commissaire (PLR) remarque qu'il reste du disponible malgré l'augmentation du périmètre d'étude et que cela s'explique par des dépenses en matière d'indemnités aux ingénieurs et géomètres inférieures au budget, ce qui l'étonne parce que c'est plutôt l'inverse habituellement. M. DUMONT signale que les réponses à l'appel d'offres pour l'adjudication du mandat d'ingénierie civile et de géomètre ont été particulièrement basses. Néanmoins, les prestations réalisées sont correctes et conformes aux attentes. Il faut néanmoins s'attendre à un dépassement de crédit sur la DA de réalisation (DA 004 - 20.06), les coûts de géomètres liés à l'augmentation du périmètre n'ayant pas encore été imputés sur la présente DA.

Profitant du fait que le chemin du Progrès a été mentionné, une commissaire (LE CENTRE-VL) souhaite savoir pourquoi le dos-d'âne à l'entrée dudit chemin est aussi proéminent. Réponse lui est faite que les travaux d'assainissement n'ont concerné que la route de Peney, entre le chemin du Progrès et le chemin de Mouille-Galand ; le dos-d'âne préexistait à ces travaux, et qu'il est parfaitement aux normes d'une zone 30 km/h.